Urbanisme

Urbanisme et division immobilière

1 jour (7h00) | 4,6/5 | IMMO-URBDIV | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Formations Univers professionnel › Immobilier › Urbanisme

Document mis à jour le 26/04/2024

Objectifs de formation

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Identifier les différentes destinations d'un bien immobilier et leurs usages
- Intégrer les processus de division parcellaire et d'immeuble
- Etudier une division foncière et une division d'immeuble
- Mémoriser et appliquer les nouvelles obligations immobilières pour les adapter à votre pratique professionnelle
- Pratiquer une non-requalification en marchand de bien.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

** nous consulter pour la faisabilité en distanciel*

*** ratio variable selon le cours suivi*

Prérequis

Maîtriser les notions de base de l'urbanisme.

Public concerné

Tout professionnel de l'immobilier.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Introduction

- Présentations de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Les destinations des bâtiments et leur modification

- Le PLU selon le Code de l'urbanisme
- Les zonages (cartes)
- Les points clés de la lecture
- Sous-destination des bâtiments :
  - Exploitation agricole et forestière
  - Habitation
  - Commerce et activités de service
  - Equipements d'intérêt collectif et services publics
  - Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire

La division parcellaire

- Etapes préalables :
  - Plan de Prévention des Risques Naturels
  - Certificat d'urbanisme
  - Emprise sur sol
  - Bornage de terrain
- Démarches administratives :
  - Permis valant division
  - Division primaire
  - Exceptions

La division d'immeuble

- Eviter la requalification en marchand de bien
- Procédure de péril
- Diagnostic technique
- Mise en copropriété
- Construction en zone agricole
- Certificat d'Urbanisme Opérationnel
- Autorisations nécessaires
- Interdictions

Les limitations

- Les rares possibilités

Les SAFER

- Leur rôle selon la loi d'orientation agricole (LOA) de 1960
- Attributions et fonctionnements
- Droit de préemption

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Evaluation formative (quiz permettant de valider les compétences acquises)
- Bilan oral et évaluation à chaud

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Les détails de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur la page Accueil et Handicap.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.